

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/05/2010

Le 07 mai 2010 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Brigitte PISTRE, le Maire. La séance était publique.

Étaient présents : Isabelle LAVIE, Philippe LEBEL, Brigitte PISTRE, Jean-Yves POPULU, Fabien MASSON, Virginie GATINEAU, Bernard BERTRY.

Étaient absents : Jean LACOUELLE (excusé), Alain GAUTHIER (donnant pouvoir à Bernard BERTRY).

Fabien MASSON est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 03/05/2010

Date de publication : 10/05/2010

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du 26/03/2010 à l'unanimité,

2. Commerce et hébergement :

• **modification de la clé de répartition et du plan de financement**

Vu la commission d'appels d'offres en date du 08/01/2010 procédant au classement des offres,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08/01/2010 confirmant l'attribution des marchés pour l'opération de construction de bâtiments à usage mixte de commerce, logement et hébergement,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12/02/2010 décidant de l'équipement complémentaire du commerce,

Vu la clé de répartition des coûts de construction proposée par le maître d'œuvre entre les bâtiments commerciaux, les bâtiments d'hébergement ainsi que l'espace privatif du gérant,

Vu l'avis favorable des différents prestataires financiers concernant cette clé de répartition

Mme le Maire présente le tableau annexé de répartition des charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la clé de répartition présentée qui s'appliquera pour l'établissement du plan de financement et aux décomptes de facturation.

Mme le Maire présente le plan de financement révisé, annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le plan de financement et autorise Mme le Maire à l'adresser aux divers financeurs.

Cette délibération annule et remplace celle du 26/03/2010.

• **Fonds de concours :**

La communauté de communes du Perche Gouet a voté le principe du fonds de concours et a finalisé la rédaction du règlement d'attribution. Pour 2010, une enveloppe de 50 000€ a été allouée. Chaque commune membre va être enquêtée pour connaître ses souhaits.

3. Prêt relais :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2010, pour la construction des bâtiments à usage mixte,

Dans l'attente du versement des subventions par les divers partenaires financiers,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000 Euros.

- d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires ainsi que la durée.

- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

4. Aménagement paysager des espaces publics :

Mme le Maire informe le conseil de l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France concernant ce projet.

• **Modification du plan de financement**

Mme le Maire présente les subventions attribuées par les services de l'État concernant le projet d'aménagement des espaces publics élaboré par l'agence POLE de Montreuil, se décomposant en trois phases :

- création et aménagement d'un espace public : place du clos de l'église

- création et aménagement d'une aire de jeux/loisirs,

- aménagement de la liaison paysagère reliant ces deux espaces via un cheminement piétonnier,

Ce projet étant estimé à 105 610€ HT soit 126 309.56€ TTC, majoré des honoraires d'un maître d'œuvre estimée à 9% (9 500€ HT soit 11 362€ TTC), les services de l'État ont notifié une subvention au titre de la DGE de 25% soit 28 901€ ;

D'autre part, la CAF retient comme assiette de subvention le montant HT de 15 246€ pour l'aménagement de l'aire de jeux et la subvention allouée par le Conseil Général au titre du FDAIC (amélioration du cadre de vie) est de 7 500€. Aucune réserve parlementaire n'a été attribuée.

Après délibération, le conseil municipal retient à l'unanimité, ce projet dans sa totalité, et retient le plan de financement suivant :

- Subvention de la CAF de 20% (aire de jeux 15 246€ HT).....	3 049€
- subvention Département FDAIC (50% du plafond de 15 000HT)	7 500 €
- subvention DGE (25% de 115 110€ HT).....	28 901 €
- Emprunt.....	60 000 €
- autofinancement	<u>38 221.56 €</u>
TOTAL TTC	137 671.56 €

Cette délibération annule et remplace celle du 08/01/2010.

• Maîtrise d'œuvre

Suite à l'approbation du plan de financement de l'aménagement des espaces publics, le conseil municipal autorise Mme le Maire à lancer en procédure adaptée une consultation pour le choix du maître d'œuvre.

5. Demande de subventions :

- Mme le Maire indique au conseil municipal l'implication du Trait d'Union dans l'animation du village, et souhaite que le conseil municipal alloue un complément de subvention de 340€ correspondant aux frais engagés par l'association. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, alloue une subvention de 340€. Cette dépense sera imputée au compte 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.
- Mme le Maire présente une demande émanant de l'association « aubépines » pour l'animation de la maison de retraite d'Illiers Combray. Le conseil municipal souhaite que le CCAS prenne contact afin de connaître les frazéens hébergés dans cet établissement avant de se prononcer.

6. Indemnité de gardiennage église :

Conformément à la circulaire du 18 février 2009, Mme le Maire présente la demande du Père Abel EYEGUE N'BA de Brou, de bénéficiaire de l'indemnité de gardiennage pour l'église de Frazé dont il assure la surveillance lors des messes mensuelles et des célébrations des événements religieux. Après délibération, Le conseil municipal décide à l'unanimité, de lui attribuer l'indemnité de gardiennage d'église d'un montant de 118.96€ pour l'année 2010.

7. Décision modificative budgétaire :

Mme le Maire présente la demande de régularisation émanant de la Trésorerie concernant l'amortissement du solde des subventions acquises lors de l'établissement de l'étude de zonage en 2007 pour un montant de 397€ ; Ceci nécessite la modification budgétaire suivante :

ligne	Sens	Imputation	libellé	Montant en €
1	R	777	Quote-part subventions d'équipement	397
2	D	1391	Subvention d'équipement	397
3	D	2156	Matériel spécifique d'exploitation	-397
4	D	615	Entretien du réseau	397

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette décision modificative du budget annexe « service public d'assainissement ».

8. Arrêtés pris par le Maire dans le cadre de sa délégation :

Vu le CGCT et notamment l'article L 1618-1, L 2122-22 et r 1618.1,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération en date du 08/04/2008,

- Aménagement du terrain de football pour les enfants :

Vu la demande de transformation de l'ancien terrain de camping en aire de détente pour les enfants avec la mise en place d'un terrain de football, après la demande de plusieurs devis,

Par arrêté du 08/04/2010, Mme le Maire :

- a retenu le devis de SA Challenger de Valence pour achat d'une paire de buts à sceller pour un montant HT de 889.21 € soit 1063.50 € TTC,
- a retenu le devis de Earl Poirrier d'Unverre pour la réfection du terrain de sport (nivellement) pour un montant HT de 1780€ soit 2128.88 € TTC,
- a inscrit cette dépense au compte 2128 : autres agencements et aménagements de terrains.

- Achat jeux pour les enfants:

Vu la commande groupée organisée par les communes de Mottereau-Frazé-Dampierre-sous-Brou et La Chapelle Royale pour l'acquisition de jeux pour les enfants,

Après l'étude des différents devis,

Par arrêté du 15/04/2010, Mme le Maire,

- a retenu le devis de SA Challenger de Valence pour achat de 4 jeux et une balançoire pour un montant HT de 3348.67 € soit 4005.00 € TTC,
- a inscrit cette dépense au compte 2128 : autres agencements et aménagements de terrains.

- Commerce et Hébergement : réalisation d'un emprunt de 150 000€ :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2010 autorisant Mme Le Maire à négocier librement les conditions financières d'un prêt de 150 000 € pour le financement de la construction des bâtiments à usage mixte du budget annexe « Commerce et Hébergement »,

Après avoir sollicité plusieurs propositions de prêts auprès divers organismes de crédit,

Par arrêté du 09/04/2010, Mme le Maire a retenu la proposition du Crédit Agricole Val de France qui se décline comme suit :

- Un prêt à moyen terme de 150 000 Euros
- Durée de 15 ans
- Au taux fixe actuel Annuel de 3,61 %
- Soit un taux moyen annuel équivalent de 3.28 %
- Date de déblocage des fonds initialement prévue le 15/09/2010
- Date de 1^{ère} échéance le 15/01/2011 (soit 120 jours après le déblocage)
- En échéances constantes
- Frais de dossier de 150 €.

- Logement de fonction : Travaux

*** mise en conformité de l'électricité et réfection de la salle d'eau et de la cuisine**

Vu la demande de devis pour l'aménagement du logement de fonction dans l'enceinte de la Mairie-École et de sa mise aux normes électriques, Par arrêté du 01/04/2010, Mme le Maire,

- a retenu le devis de SETIB de Thiron-Gardais pour un montant HT de 6387.84 € soit 6739.17 € TTC,
- a inscrit cette dépense au compte 2111 : Hôtel de ville.

*** Aménagement de la cuisine**

Suite à la demande de plusieurs devis,

Par arrêté du 26/04/2010, Mme le Maire a retenu le devis de HOUDAN Menuiserie de Luisant pour un montant HT de 1 800 € soit 2 152.80 € TTC,

- a inscrit cette dépense au compte 21311 : hôtel de ville.

- Busage du fossé du chemin des Houdraises :

Vu la notification de l'arrêté attributif d'une subvention du Conseil Général au titre du FDAIC dans le cadre de travaux hydrauliques, Par arrêté du 19/04/2010, Mme le Maire,

- a retenu le devis de SARL FILLETTE de Champrond en Gâtine pour un montant HT de 6 535 € soit 7 815.86 € TTC,
- a inscrit cette dépense au compte 2151 : travaux de voirie.

- Salle des fêtes- travaux d'accessibilité Handicapés :

Vu la notification de l'arrêté attributif de subvention du Conseil Général dans le cadre du FDAIC, Par arrêté du 19/04/2010, Mme le Maire,

- a retenu le devis de SARL FILLETTE de Champrond en Gâtine pour un montant HT de 3 690 € soit 4 413.24 € TTC,
- a inscrit cette dépense au compte 2138 : autres constructions.

- Réhabilitation du réseau des eaux pluviales – travaux complémentaires :

Vu la notification de l'arrêté attributif de subvention du Conseil Général dans le cadre du FDAIC,

Par arrêté du 19/04/2010, Mme le Maire a retenu le devis de l'entreprise VILLEDIEU Frères de Dangeau pour :

- un montant HT de 1 090 € pour la rue du 8 mai 1945
- un montant HT de 4 570€ pour la Place Saint Pierre, Soit 6 948.76 € TTC,
- a inscrit cette dépense au compte 2158 : autres réseaux. Une plus-value de 200€ sera appliquée pour la pose d'une buse de Ø 200.

- Mairie – travaux d'accessibilité aux handicapés :

Vu la notification de l'arrêté attributif de subvention du Conseil Général dans le cadre du FDAIC et de l'avis favorable des services de l'État au titre de la DGE,

Par arrêté du 22/04/2010, Mme le Maire

- a retenu le devis de la Sarl La Dionysienne du Bâtiment de Dampierre sous Brou pour un montant HT de 10 552 € soit 11 132.36 € TTC,
- a inscrit cette dépense au compte 21311 : hôtel de ville.

- Achat d'une épareuse :

Suite à la demande de plusieurs devis,

Par arrêté du 29/04/2010, Mme le Maire retient de devis de Senonches Agricole de Brou pour un montant HT de 8 130 € soit 9 723.48 € TTC,

- a inscrit cette dépense au compte 288 : autres immobilisations corporelles.
- amortit cette dépense sur 7 ans.

9. Divers :

- le 10 et 11 juillet 2010 : les 100km du Perche, marche sur 2 jours avec 2 circuits passant à Frazé et une exposition à Frazé sur Gilbert ROGER, ancien frazéen ayant gagné 6 fois le Marathon Paris-Strasbourg,
- Chemin des Phayes : demande de devis d'assainissement et de busage partiel,
- Personne recrutée pour 6 mois dans le cadre d'un CAE depuis le 04/05/2010,
- Frazé participe aux Journées du patrimoine le 18 et 19 septembre dont le thème principal est « les grands hommes » ;
- Parc naturel régional du Perche : élection du Président et du Vice-président, vote du budget avec application d'une cotisation annuelle de 1€ par habitant, organisation du « Perche en fête » le 26 septembre. Questionnaire sur la provenance de la nourriture distribuée dans les cantines. Le parc est chargé d'élaborer un inventaire du patrimoine bâti public et privé sur le territoire de Frazé à compter de juin 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.